



**KPMG S.A.**  
7 boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 NANTES Cedex 3  
France

**RSM Ouest**  
18 avenue Jacques Cartier  
BP 30266  
44818 Saint-Herblain Cedex  
France

*Manitou BF S.A.*  
**Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021  
Manitou BF S.A.  
430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44150 Ancenis Cedex

Référence : GC-221-01



**KPMG S.A.**  
7 boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 NANTES Cedex 3  
France

**RSM Ouest**  
18 avenue Jacques Cartier  
BP 30266  
44818 Saint-Herblain Cedex  
France

## **Manitou BF S.A.**

Siège social : 430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44150 Ancenis Cedex  
Capital social : € 39 668 399

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de la société Manitou BF S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Manitou BF S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.2 « Principes comptables – Changements de méthodes et règles comptables » concernant le changement de méthode relatif aux engagements de retraite faisant suite à la décision d'interprétation des normes IFRS (IFRIC IC) conduisant l'ANC à modifier sa recommandation sur les règles d'évaluation de ces engagements.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Provisions pour garanties**

### ***Risque identifié***

La société comptabilise des provisions pour garanties et campagnes de rappel de matériels, destinées à couvrir, d'une part le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées, et d'autre part les coûts de remise à niveau du matériel vendu et du parc de machines concerné dans le cas de dysfonctionnements significatifs ou dangereux. Ces provisions, d'un montant global de 12,1 millions d'euros au 31 décembre 2021 (note 11 « Provisions »), sont constituées au moment de la vente des machines aux réseaux ou à la clientèle finale pour les garanties, et au moment où le dysfonctionnement est identifié pour les campagnes de rappels. Le montant de la provision pour garantie couvre la garantie contractuelle ainsi que son éventuelle extension. Ce montant est déterminé à partir de projections de données statistiques historiques. Le montant de la provision pour campagnes de rappel de matériels est déterminé sur la base du coût unitaire de remise à niveau appliqué au parc de machines concerné.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit dans les comptes annuels en raison de leur importance pour la compréhension des comptes, de la multiplicité des éléments entrant dans leur calcul (moyenne des coûts de garantie sur les cinq dernières années, dates de mise en service des machines, taux de recours fournisseurs, taux de marge sur pièces de rechange) et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

### **Notre réponse**

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus de recensement et d'évaluation de ces provisions ;
- Tester les contrôles clés mis en place par la direction que nous avons estimés les plus pertinents pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation, et notamment ceux relatifs aux différents taux utilisés dans les estimations ;
- Évaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société ;
- Apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garanties, en vérifiant l'ensemble des données et calculs sous tendant ces hypothèses ;
- Revoir sur une base de tests les calculs effectués ;
- Apprécier les jugements exercés par la direction et le caractère approprié des informations données dans la note 11 de l'annexe aux comptes annuels ;
- Comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

### **Litige JCB**

#### **Risque identifié**

La société Manitou a été assignée en mai 2017 par la société J.C. Bamford Excavators Limited (JCB) pour contrefaçon de deux brevets, comme indiqué en note « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels. La demande devant le tribunal français s'élevait initialement à 20 millions d'euros à parfaire.

En décembre 2018, la société JCB a assigné Manitou BF en contrefaçon sur un troisième brevet.

La procédure judiciaire s'est poursuivie au cours de l'année 2020 et 2021 et la société JCB a porté son évaluation du préjudice à 190 millions d'euros en 2019. Le tribunal judiciaire de Paris en date du 26 février 2021 a condamné Manitou à verser à JCB la somme de 150 000€ concernant l'assignation relative aux deux premiers brevets. Ce montant ayant été comptabilisé au 31 décembre 2020 en sus des frais de procédure relatifs à ce litige déjà comptabilisés.

Concernant l'assignation relative au troisième brevet en France, la société Manitou considère, d'une part, que toute estimation financière du risque réellement encouru n'est pas déterminable compte tenu des éléments dont elle dispose en l'état de l'avancement des procédures, et d'autre part, qu'une sortie de ressource significative est peu probable eu égard aux éléments avancés pour sa défense. Au regard de ces éléments, aucune provision n'a été constituée dans les comptes annuels au titre de ces demandes. La société a uniquement comptabilisé dans ses comptes 2021 les frais de procédure relatifs à ce litige, comme indiqué dans la note 7.3.4 « Faits marquants de l'exercice – Suivi du litige pour contrefaçon » de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en considération de son importance potentielle sur les comptes de la société et dans la mesure où l'estimation du risque encouru nécessite, à la clôture, une part importante de jugement liée à l'incertitude relative au dénouement de ce litige.

### **Notre réponse**

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin d'estimer le risque lié à ce litige ;
- Prendre connaissance de l'analyse du risque effectuée par la société ;
- Apprécier le bien-fondé et le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour estimer la provision comptabilisée (hors frais de procédures) à la lumière de la documentation fournie par la société, des pièces versées à la procédure et des consultations écrites obtenues des conseils externes ;
- Analyser les éléments de documentation des demandes des parties adverses et des éléments de défense de la société ;
- Analyser, le cas échéant, la substance des jugements rendus par les Tribunaux ;
- Vérifier le caractère approprié des informations relatives à ce litige présentées dans l'annexe des comptes annuels.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

***Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires***

***Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Manitou BF S.A. par l'assemblée générale du 13 juin 2019 pour le cabinet KPMG et du 28 juin 1989 pour le cabinet RSM.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG était dans la 3<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM dans la 32<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 14 avril 2022

KPMG S.A.

Saint-Herblain, le 14 avril 2022

RSM Ouest

Gwenaël Chedaleux  
Associé

Jean-Michel Picaud  
Associé

Céline Braud  
Associée

## 7.3. COMPTES SOCIAUX

### 7.3.1. COMPTE DE RÉSULTAT

	<i>en milliers d'euros</i>	Notes	2020	2021
<b>Produits d'exploitation (1) :</b>				
Ventes de marchandises			355 966	316 263
Production vendue (biens)			727 221	915 234
Production vendue (services)			15 149	21 159
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>		<b>Note 18</b>	<b>1 098 336</b>	<b>1 252 656</b>
Production stockée et immobilisée			-9 636	26 955
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		Note 19	19 168	21 377
Autres produits (1)			6 623	12 454
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>1 114 491</b>	<b>1 313 442</b>
<b>Charges d'exploitation (2) :</b>				
Achats et variations de stock			766 249	890 744
Autres achats et charges externes			111 825	145 499
Impôts et taxes et assimilés			12 364	10 167
Salaires et charges sociales			140 355	164 876
Dotations aux amortissements et dépréciations			25 407	28 014
Dotations aux provisions			10 867	11 868
Autres charges (2)			8 747	10 901
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>1 075 814</b>	<b>1 262 069</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>38 677</b>	<b>51 373</b>
<b>Produits financiers (3)</b>				
			57 504	41 537
<b>Charges financières (4)</b>				
			40 199	34 195
<b>Résultat financier</b>		<b>Note 20</b>	<b>17 305</b>	<b>7 342</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts</b>			<b>55 982</b>	<b>58 715</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
			755	972
<b>Charges exceptionnelles</b>				
			2 014	1 785
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>Note 21</b>	<b>-1 259</b>	<b>-813</b>
Participation des salariés aux résultats			-10	176
Impôts sur les bénéfices		Note 22	10 012	12 073
<b>RÉSULTAT NET</b>			<b>44 721</b>	<b>45 653</b>
(1) Dont produits afférents aux gains de change sur opérations commerciales			5 921	10 865
(2) Dont charges afférentes aux pertes de change sur opérations commerciales			7 774	9 655
(3) Dont produits concernant les entreprises liées.			19 907	19 672
(4) Dont charges concernant les entreprises liées.			1 665	2 279

## 7.3.2. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	<i>en milliers d'euros</i>	2020	2021
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>44 721</b>	<b>45 653</b>
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité			
+ Amortissements, dépréciations et provisions*		22 942	23 919
- Reprises sur amortissements et provisions*		-414	-278
- Produits de cession des éléments de l'actif		-20	-58
+ Valeur nette comptable des éléments cédés		497	1 411
- Subventions d'investissement inscrites en résultat		-9	-22
+/- Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>67 717</b>	<b>70 625</b>
Variation du besoin en fonds de roulement			
+/- Variation des stocks		75 958	-37 855
+/- Variation des créances clients		16 559	-12 510
+/- Variation des autres créances d'exploitation		43 576	-16 326
+/- Variation des dettes fournisseurs		-36 853	46 131
+/- Variation des autres dettes d'exploitation		25 105	76 722
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION</b>		<b>192 062</b>	<b>126 787</b>
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement			
+ Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		20	58
+ Cessions d'immobilisations financières		0	0
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-29 604	-25 887
- Acquisitions d'immobilisations financières		-7 588	-11 655
- Subventions équipements			595
+/- Variation des dettes fournisseurs sur immobilisations		-3 510	620
+/- Flux de trésorerie liés aux fusions			
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-40 682</b>	<b>-36 269</b>
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement			
+ Augmentation de capital			
- Réduction de capital			
+ Cession créance Carry Back			
- Distributions mises en paiement		-19 135	-22 962
+ Augmentation des dettes financières		128 598	10 621
- Remboursement des dettes financières		-147 458	-2 463
+/- Variation du capital souscrit appelé non versé			
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT</b>		<b>-37 995</b>	<b>-14 804</b>
Trésorerie d'ouverture		7 313	120 698
Trésorerie de clôture		120 698	196 412
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>113 385</b>	<b>75 714</b>

\* Hors actif circulant

### 7.3.3. BILAN

#### ACTIF

	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2021		
		Montant net	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net
<i>en milliers d'euros</i>					
<b>Actif immobilisé</b>					
Immobilisations incorporelles (1)	Note 2	32 092	119 144	86 456	32 688
Immobilisations corporelles	Note 3	86 826	316 808	229 847	86 961
Immobilisations financières (2)	Note 4	425 789	497 288	9	497 279
		<b>544 707</b>	<b>933 240</b>	<b>316 312</b>	<b>616 928</b>
<b>Actif circulant</b>					
Stocks et en-cours	Note 6	196 492	244 677	10 330	234 347
Avances et acomptes versés sur commandes		79	158		158
Créances d'exploitation (3)	Note 7	364 784	390 221	270	389 951
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	Note 9	121 519	198 150	0	198 150
Comptes de régularisation	Note 15	4 136	7 566		7 566
		<b>687 010</b>	<b>840 772</b>	<b>10 600</b>	<b>830 172</b>
Écarts de conversion actif	Note 16	11 105	16 567		16 567
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>1 242 822</b>	<b>1 790 579</b>	<b>326 912</b>	<b>1 463 667</b>
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an		3 166			2 729
(3) Dont à plus d'un an					

#### PASSIF

	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2021
		Montant net	Montant net
<i>en milliers d'euros</i>			
<b>Capitaux propres</b>	Note 10		
Capital social	Note 10	39 668	39 668
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc.		45 119	45 119
Écarts de réévaluation (4)	Note 17	14 486	74 330
Réserves et report à nouveau		526 209	553 346
Résultat de l'exercice		44 721	45 653
Subventions d'investissement	Note 6	47	621
Provisions réglementées		7 240	7 127
		677 490	765 864
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>Note 11</b>	<b>52 523</b>	<b>57 151</b>
<b>Dettes (1)</b>			
Dettes financières (2)(3)	Note 12	259 139	318 678
Dettes d'exploitation	Note 12		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>		165 070	211 201
<i>Dettes fiscales et sociales</i>		49 181	62 114
<i>Autres dettes d'exploitation</i>		19 940	21 148
Dettes diverses	Note 12	2 611	3 247
Comptes de régularisation	Note 15	12 799	17 012
		508 740	633 400
Écarts de conversion passif	Note 16	4 069	7 252
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>1 242 822</b>	<b>1 463 667</b>
(1) Dont à plus d'un an		147 747	132 625
Dont à moins d'un an		360 993	500 775
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		821	1 738
(3) Dont emprunts participatifs			
(4) Dont écarts d'équivalence		13 578	73 422

## 7.3.4. ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MANITOU BF

### INFORMATION GÉNÉRALE

#### IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Manitou BF est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français au capital de 39 668 399 euros composé de 39 668 399 actions de 1 euro nominal.

Le siège social de la société, correspondant également au principal site de production, est :

430, rue de l'Aubinière - BP 10 249 - 44158 Ancenis Cedex France

La société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro : 857 802 508 RCS Nantes – SIRET : 857 802 508 00047 – Code APE : 292D – Code NAF : 2822Z.

#### INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes de la société Manitou BF ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 3 mars 2022.

#### COMMENTAIRES SUR L'ANNEXE DU BILAN

L'annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 463 667 milliers d'euros.

Le compte de résultat affiche :

- un total de produits de 1 355 952 milliers d'euros ;
- un total de charges de 1 310 299 milliers d'euros ;
- un résultat de + 45 653 milliers d'euros.

L'exercice considéré débute le 1<sup>er</sup> janvier 2021, finit le 31 décembre 2021 et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### SUIVI DU LITIGE POUR CONTREFAÇON

En mai 2017, la société Manitou BF a été assignée par la société JC Bamford Excavators Limited (JCB) pour la contrefaçon alléguée de deux brevets européens se rapportant à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques fabriqués et/ou commercialisés.

Sur le plan financier, le demandeur réclamait en mai 2017 devant le tribunal français une provision de 20 millions d'euros à parfaire, portée en juin 2018 à 50 millions d'euros.

En décembre 2018, JCB a fait signifier à Manitou BF une nouvelle assignation en contrefaçon portant sur un troisième brevet européen, se rapportant également à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques. Cette assignation reprend la demande de provision d'un montant de 50 millions d'euros présentée dans la première procédure introduite en France.

En 2018, JCB avait produit une expertise évaluant son préjudice à 160 millions d'euros pour les deux premiers brevets. Fin 2019, dans le cadre de la première procédure au fond, JCB a porté, dans ses dernières conclusions, son évaluation du préjudice à 190 millions d'euros. Cette augmentation provient d'une actualisation du préjudice dans sa durée, soit selon JCB jusqu'en mars 2019. Cette évaluation intègre également le préjudice estimé au titre du troisième brevet.

Dans le cadre d'un incident de procédure en 2018, JCB a sollicité des mesures d'interdiction provisoire contre Manitou BF. Une décision a été rendue par le juge de la mise en état le 31 janvier 2019, qui a débouté le demandeur de sa demande en interdiction provisoire sur le premier brevet sur lequel JCB fonde ses allégations et, concernant le deuxième brevet, a interdit provisoirement à Manitou BF la fabrication, l'offre en

vente, la location et la détention d'une ancienne configuration de certains chariots élévateurs télescopiques. Cette décision n'a eu aucune incidence sur l'activité de Manitou BF dans la mesure où elle porte sur le système de commande de certains modèles produits et vendus avant août 2017 qui n'étaient donc plus fabriqués par Manitou BF à la date de cette décision, ce qu'a souligné l'ordonnance. Manitou BF a fait appel immédiat de cette décision afin de contester la mesure d'interdiction ordonnée en ce qu'elle ne concernait qu'une configuration que Manitou avait cessé de produire depuis 18 mois. Cet appel immédiat pour excès de pouvoir a été jugé irrecevable, réservant la possibilité d'appel avec le jugement sur le fond.

À l'occasion du même incident, Manitou BF avait proposé à titre subsidiaire, si le juge estimait la demande d'interdiction bien fondée, la mise en place d'une garantie bancaire de 470 000 euros pour les deux brevets en remplacement des interdictions. Cette proposition est devenue sans objet pour le premier brevet, pour lequel le juge n'a pas prononcé d'interdiction. JCB demandait quant à elle que cette garantie, si elle était ordonnée, soit de 30 millions d'euros (également pour les deux brevets) sur la base de l'expertise qu'elle avait produite évaluant son préjudice à 160 millions d'euros (pour les deux brevets). Cette proposition n'a pas été retenue par le juge, pas plus que la demande d'astreinte de JCB de 100 000 euros par jour de retard, l'astreinte prononcée par le juge étant de 1 000 euros par infraction, la décision ayant souligné que le préjudice allégué par le demandeur concernait le seul système de commande de coupure de surcharge et non la machine dans sa globalité.

En 2020, la procédure judiciaire sur le litige au fond relatif aux deux premiers brevets s'est poursuivie. Le 26 février 2021, le tribunal judiciaire de Paris s'est prononcé, en première instance, sur la partie française relative à ces deux premiers brevets.

Aux termes de cette décision, le tribunal a annulé intégralement la partie française du deuxième brevet, privant d'effet l'ordonnance d'interdiction provisoire du 31 janvier 2019 qui avait été prononcée à l'encontre de Manitou BF.

Puis, JCB a tenté sans succès de limiter son deuxième brevet auprès de l'OEB, qui a rejeté sa limitation le 4 octobre 2021. JCB n'a pas formé de recours contre cette décision.

Le tribunal a également annulé la partie française du premier brevet dans la majeure partie de ses revendications. Le tribunal retient la contrefaçon de seulement deux revendications de la partie française de ce premier brevet par trois modèles de matériel d'une ancienne configuration qui n'est plus commercialisée par Manitou BF depuis mai 2017. Manitou conteste cette décision, tout en notant qu'elle n'a aucune incidence sur son activité du fait que cette ancienne configuration n'est plus commercialisée. JCB et Manitou BF ont fait appel de cette décision. Une date de plaidoirie intermédiaire est fixée au 11 mai 2022 mais uniquement sur la question de la nullité de la saisie-contrefaçon. L'instance parallèle relative au troisième brevet est toujours en cours, et aucune date de plaidoirie n'a été fixée à ce jour.

Compte tenu du caractère très résiduel de la contrefaçon retenue, le tribunal a condamné Manitou BF à verser au demandeur la somme globale de 150 000 euros au titre du préjudice subi, écartant les demandes de JCB qui faisait valoir un préjudice de 190 millions d'euros. La décision du tribunal conforte la position de Manitou BF, qui a toujours contesté le bien-fondé de l'action du demandeur et le caractère disproportionné de ses demandes.

Suite à la décision du tribunal judiciaire de Paris du 26 février 2021, qui conforte les positions du groupe, une charge de 0,2 million d'euros avait été enregistrée au titre du premier brevet en 2020 et aucune provision n'a été comptabilisée au titre du deuxième brevet.

Pour le troisième brevet, en l'état de l'avancement des procédures, le risque financier susceptible d'être encouru est toujours difficile à estimer de manière fiable. De plus, une sortie de ressources significative au titre de cette demande semble peu probable eu égard aux éléments avancés par la société Manitou BF pour se défendre. Par conséquent, aucune provision au titre de cette demande n'a été comptabilisée dans les comptes de la société.

Manitou BF continuera à se défendre avec la plus grande fermeté dans le cadre des contentieux en contrefaçon sur ces trois brevets.

## NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

### NOTE 1.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Un certain nombre de chapitres pouvant avoir un caractère significatif sont développés ci-après.

### NOTE 1.2 CHANGEMENT DE MÉTHODES ET RÈGLES COMPTABLES

La société Manitou BF a changé sa méthode d'évaluation des engagements de retraite suite à la position de l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC) et à la recommandation de l'ANC.

Selon l'IFRS IC, pour les régimes prévoyant :

- le versement d'une indemnité au salarié,
- s'il est présent à la date de son départ en retraite,
- dont le montant dépend de l'ancienneté ,
- et est plafonné à un certain nombre d'années de services,

l'engagement doit être constitué uniquement sur les années de service précédant le départ en retraite au titre desquelles le salarié génère un droit à l'avantage.

L'impact pour la société est une baisse de la provision sur les avantages du personnel de 5 377 milliers d'euros. Cette baisse est enregistrée nette d'impôt en contrepartie du report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2021, voir notes 10.1 et 11.

### NOTE 1.3 ACTIF IMMOBILISÉ

#### NOTE 1.3.1 FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Conformément à l'article 212-3-2 du règlement ANC N°2014-03, les coûts de développement engagés par la société, se rapportant à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, ont été immobilisés, les conditions d'activation précisées par le PCG étant remplies. S'agissant d'une méthode préférentielle, la société avait opté dès 2005 pour ce traitement comptable.

Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### NOTE 1.3.2 LOGICIELS INFORMATIQUES

Ils comprennent essentiellement les coûts encourus dans le cadre de la mise en place de différents projets pour la part relative à la conception détaillée de ces mêmes projets, à la programmation, aux tests et à la documentation.

Les frais enregistrés lors de l'étude préalable, la phase d'analyse fonctionnelle et pour la formation des utilisateurs sont enregistrés en charges.

Lorsque les coûts de configuration et de customisation des logiciels en mode SAAS ne répondent pas à la définition d'un actif incorporel, ils sont comptabilisés :

- en charges, lorsqu'ils sont réalisés en interne ;
- en charges ou en charges à étaler (sur la durée du contrat), lorsqu'ils sont réalisés par un prestataire externe, selon la nature des services rendus.

### NOTE 1.3.3 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Conformément au règlement ANC N°2014-03, les méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de développement) sont les suivantes :

- la base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables ;
- les durées d'amortissement ont été adaptées à la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et calculées sur le mode linéaire ;
- les principales durées d'amortissement sont les suivantes :
  - fonds commercial : 5 ans,
  - brevets : 5 ans,
  - logiciels informatiques : 3 ans et 7 ans pour le système d'information intégré (ERP),
  - frais de développement : 5 ans,
  - constructions : entre 20 ans et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits,
  - aménagements des terrains et des constructions : 10 ans,
  - installations techniques : 10 ans,
  - matériels industriels : entre 3 ans et 7 ans selon le type de matériel,
  - outillages industriels et moules : 3 ans,
  - matériels de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires,
  - matériels de bureau et informatique : entre 3 ans et 5 ans selon le type d'équipement,
  - mobiliers de bureau : 10 ans.

La différence constatée entre les amortissements fiscaux calculés selon le mode dégressif et les amortissements linéaires définis sur la durée probable d'utilisation est inscrite en provisions réglementées (amortissements dérogatoires). Pour les frais de développement, des amortissements dérogatoires sont comptabilisés, comme prévu par les textes, à compter de la date d'inscription du bien à l'actif.

#### NOTE 1.3.4 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

### NOTE 1.4 TITRES DE PARTICIPATION

Afin de présenter des capitaux propres homogènes entre les comptes sociaux et les comptes consolidés, la société avait opté, lors de la clôture des comptes de l'exercice 1990, conformément à l'article 3 de la loi du 3 janvier 1985 et à l'article 11 du décret du 17 février 1986, pour la valorisation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en fonction de la quote-part des capitaux propres déterminés d'après les règles de consolidation que ces titres représentent.

Conformément à l'article 221-4 du règlement ANC n° 2014-03, si à la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation globale du portefeuille est constituée. Une provision pour risque global de portefeuille est également constituée si la valeur globale d'équivalence est négative.

Les frais d'acquisition sont activés. Conformément aux textes fiscaux en vigueur, ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement sur 5 ans de manière linéaire.

## NOTE 1.5 ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont inscrites en « Valeurs mobilières de placement » lorsque ces titres sont destinés à couvrir des plans d'options d'achat et d'attribution d'actions et en « Autres immobilisations financières » dans les autres cas.

Pour les plans jugés exerçables (valeur de marché de l'action supérieure au prix d'exercice de l'option) pour lesquels une sortie de ressources est probable, les actions correspondantes sont classées dans un compte spécifique des « Valeurs mobilières de placement ».

Lorsque la valeur de marché des actions Manitou devient inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. Aucune dépréciation n'est enregistrée pour les actions classées en titres immobilisés destinées à être annulées ainsi que pour les actions classées au sous-compte spécifique des valeurs mobilières de placement (plans jugés exerçables). Ces dernières contribuent au calcul d'un passif déterminé comme expliqué ci-dessous.

Conformément aux articles 624-2 à 624-18 du règlement ANC N°2014-03, la charge relative aux plans d'options et d'attribution d'actions de performance portant sur des actions Manitou BF est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits par les employés. Elle est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Salaires et charges sociales » en contrepartie d'une provision pour charges au bilan.

Cette charge correspond, pour les plans d'options d'achat, à la différence entre la valeur en portefeuille, nette de dépréciation, des actions affectées à ces plans, et au prix d'exercice correspondant s'il est inférieur et pour les plans d'actions de performance, à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

## NOTE 1.6 STOCKS

### NOTE 1.6.1 ÉVALUATION

- Marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré.
- Matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré.
- Produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

### NOTE 1.6.2 DÉPRÉCIATION

- Marchandises : comme les années précédentes, les marchandises ont fait l'objet d'une dépréciation calculée statistiquement en fonction de la rotation et de la perte probable.
- Matières premières : la méthode précédente, c'est-à-dire la dépréciation d'articles à faible rotation, a été poursuivie.
- Produits finis : les matériels ont fait l'objet d'un examen, élément par élément, les matériels concernés étant des matériels d'occasion ainsi que des matériels de démonstration, en dépôt ou à rotation lente, le taux de dépréciation étant déterminé par famille de produits.

## NOTE 1.7 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptabilisée.

## NOTE 1.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

## NOTE 1.9 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'engagement est calculé conformément à la norme internationale IAS 19 révisée et autorisée par la recommandation 2013-02 de l'ANC du 7 novembre 2013. Ce calcul prend également en compte la nouvelle recommandation de l'ANC parue en 2021. La méthode retenue est la méthode des unités de crédit projetées, parfois appelée méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

Les engagements de retraite sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies au sein de Manitou BF ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 11 aux états financiers.

### NOTE 1.10 MÉDAILLES DU TRAVAIL

L'engagement a été calculé, comme pour l'exercice précédent, conformément à la recommandation 2003-R-01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 du CNC reprenant les dispositions de la norme internationale IAS 19.

## NOTE 1.11 CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVICES

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. À la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes sont converties au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises au cours de la clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risque.

## NOTE 1.12 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Conformément au règlement ANC 2015-05 sur les instruments financiers, les pertes et les gains de change liés à des opérations commerciales ont été comptabilisés en résultat d'exploitation et les instruments de couverture à la clôture ont été revalorisés.

Les effets des instruments de couverture sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert. La dépréciation ou la provision pour risques portant sur un élément couvert prennent en compte l'effet de la couverture. Les variations de juste valeur des instruments ne sont pas comptabilisées au bilan, sauf si cela permet d'assurer un traitement symétrique avec le risque couvert et pour les non-dérivés de change (créances, dettes...) convertis au cours de clôture.

La société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert, ainsi que sa politique de couverture.

La société s'efforce de minimiser le risque de change en procédant à des couvertures de change sur les flux les plus significatifs pour leur montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats en monnaies étrangères.

## NOTE 2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2020	Acquisitions	Virements de poste à poste	Sorties	Montants bruts 31.12.2021
Frais de recherche et développement	42 758		9 186	0	51 944
Concessions, brevets, licences	52 641	766	1 132		54 539
Fonds commercial	1 708				1 708
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations incorporelles en cours	13 352	9 232	-10 318	1 313	10 953
Avances et acomptes					
<b>TOTAL</b>	<b>110 459</b>	<b>9 998</b>	<b>0</b>	<b>1 313</b>	<b>119 144</b>

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2020	Dotations	Autres diminutions	Amortissements 31.12.2021
Frais de recherche et développement	35 010	4 356		39 366
Concessions, brevets, licences	41 793	3 733		45 526
Fonds commercial	1 564			1 564
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Avances et acomptes	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>78 367</b>	<b>8 089</b>	<b>0</b>	<b>86 456</b>

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2020	Montants nets 31.12.2021
Frais de recherche et développement	7 748	12 578
Concessions, brevets, licences	10 848	9 013
Fonds commercial	144	144
Autres immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	13 352	10 953
Avances et acomptes	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>32 092</b>	<b>32 688</b>

### NOTE 2.1 FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement, engagés directement par la société et activés en 2021, s'élèvent à 7 012 milliers d'euros. Par ailleurs, des projets de développement ont été abandonnés pour un montant de 769 milliers d'euros.

Ainsi, le montant total des frais activés au 31 décembre 2021 s'élève à 60 988 milliers d'euros (contre 54 745 milliers d'euros en 2020). Ce montant se répartit en projets en cours pour 9 044 milliers d'euros (11 987 milliers d'euros en 2020) et projets terminés pour 51 944 milliers d'euros (42 758 milliers d'euros en 2020). Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus, ont été enregistrés en charges au cours de l'exercice 2021 pour un montant de 11 781 milliers d'euros contre 7 781 milliers d'euros au cours de l'exercice 2020.



## NOTE 3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2020	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Montants bruts 31.12.2021
Terrains	21 802	184	128	0	22 114
Constructions	65 320	0	30	0	65 350
Installations, agencements et aménagements	52 806	310	1 323	22	54 417
Installations techniques, matériels industriels	138 562	3 107	5 514	871	146 312
Autres immobilisations corporelles	20 825	1 089	575	152	22 337
Immobilisations corporelles en cours	2 655	11 199	-7 570	6	6 278
<b>TOTAL</b>	<b>301 970</b>	<b>15 889</b>	<b>0</b>	<b>1 051</b>	<b>316 808</b>

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2020	Dotations	Sorties	Amortissements 31.12.2021
Terrains	8 757	982		9 739
Constructions	35 229	2 597		37 826
Installations, agencements et aménagements	35 167	2 889	22	38 034
Installations techniques, matériels industriels	118 380	7 647	798	125 229
Autres immobilisations corporelles	17 611	1 542	134	19 019
Immobilisations corporelles en cours				
<b>TOTAL</b>	<b>215 144</b>	<b>15 657</b>	<b>954</b>	<b>229 847</b>

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2020	Montants nets 31.12.2021
Terrains	13 045	12 375
Constructions	30 091	27 524
Installations, agencements et aménagements	17 639	16 383
Installations techniques, matériels industriels	20 182	21 083
Autres immobilisations corporelles	3 214	3 318
Immobilisations corporelles en cours	2 655	6 278
<b>TOTAL</b>	<b>86 826</b>	<b>86 961</b>

Les investissements 2021 comprennent divers travaux sur les bâtiments industriels des différents site de production pour 2 357 milliers d'euros, du matériel de production pour 12 154 milliers d'euros dont 3 009 milliers d'euros pour la nouvelle unité de production de nacelles de Candé, 2 758 milliers d'euros pour le centre logistique de pièces détachées et 2 638 milliers d'euros pour le site de production d'ancenis ainsi que du matériel informatique et de bureau pour 1 325 milliers d'euros.

## NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2020	Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Diminutions	Montants bruts 31.12.2021
Participations	17 513		0		0	17 513
Créances rattachées à des participations*	10 484		3 368		2 234	11 618
Participations évaluées par équivalence**	396 237	59 844	9 993		0	466 074
Prêts	0				0	0
Autres immobilisations financières	1 555		528			2 083
<b>TOTAL</b>	<b>425 789</b>	<b>59 844</b>	<b>13 889</b>	<b>0</b>	<b>2 234</b>	<b>497 288</b>

\* Le 27 Juillet 2021, la société a octroyé un prêt à sa filiale indienne Manitou Equipment India d'un montant de 3 300 milliers d'euros.

\*\* Ce poste comprend les titres de participation détenus à plus de 50 % et évalués selon la méthode de la mise en équivalence, conformément aux principes comptables définis au paragraphe 1.4. La mise en équivalence des titres a donné lieu sur l'exercice 2021 à une augmentation de l'écart d'équivalence de 59 844 milliers d'euros passant ainsi celui-ci de 13 578 milliers d'euros à 73 422 milliers d'euros. Voir détail en note 5.

Détail et variation des titres de participation à leur valeur d'acquisition :

<i>en milliers d'euros</i>					
Sociétés	31.12.2020	Acquisitions 2021	Virements de poste à poste	Cessions	31.12.2021
Manitou Global Services	1 716				1 716
Manitou UK	598				598
Manitou Italia	34 460				34 460
Manitou Benelux	712				712
Manitou Asia	1 309				1 309
Manitou Portugal	2 963				2 963
Manitou Deutschland	8 712				8 712
Manitou Southern Africa	1 642		-1 642		0
Manitou Australia	1 326				1 326
Manitou China	5 705				5 705
Manitou Manutencion Espana	200				200
Manitou Vostok	5 010				5 010
Manitou Polska	53				53
Manitou America Inc.	278 973				278 973
Manitou Interface and Logistics Europe	1 995				1 995
Manitou South Asia	636				636
Manitou Brasil	6 570				6 570
Manitou Nordics	244				244
Manitou Middle East	212				212
Manitou Malaysia	1 364				1 364
Manitou Chile	20				20
LMH Solutions	3 000				3 000
Manitou Développement	25				25
Manitou Equipment India	21 560	7 000			28 560
Manitou Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	2 372	2 993			5 365
Manitou Mexico	221				221
Manitou Japan	103				103
Manitou PS UK	958				958
Manitou Holding Southern Africa			1 642		1 642
<b>TOTAL</b>	<b>382 659</b>	<b>9 993</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>392 652</b>

Manitou BF a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale Manitou Equipment India à hauteur de 7 000 milliers d'euros.

Manitou BF a racheté 45 % du capital de sa filiale australienne Marpoll, portant ainsi sa participation de 50,50 % à 95,5 %.

En novembre 2021, dans le but de regrouper l'ensemble de ses activités en Afrique du Sud sur une seule entité, Manitou BF a créé une holding détenue à 100 %, Manitou Holding Southern Africa Limited.

Le 16 décembre 2021, et après avoir préalablement racheté les 26 % de parts aux minoritaires, Manitou BF a apporté à Manitou Holding Southern Africa Limited la totalité des titres qu'elle détenait sur sa filiale Manitou Southern Africa pour 1 642 milliers d'euros.

## NOTE 5 PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE (EN MILLIERS D'EUROS)

Sociétés	% détenu	31.12.2020			31.12.2021			
		Valeur comptable (coût acq. ou valeur réév. 1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Écart d'équivalence (IFRS)	% détenu	Valeur comptable (coût acq. ou valeur réév. 1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Écart d'équivalence (IFRS)
Manitou Global Services	100,00%	1 716	19 605	17 889	100,00%	1 716	20 897	19 181
Manitou UK	99,42%	598	11 621	11 023	99,42%	598	16 479	15 881
Manitou Italia	100,00%	34 460	105 327	70 867	100,00%	34 460	115 745	81 285
Manitou Benelux	99,99%	713	4 775	4 062	99,99%	713	7 026	6 313
Manitou Asia	100,00%	1 310	7 773	6 463	100,00%	1 310	9 423	8 113
Manitou Portugal	100,00%	2 963	7 577	4 614	100,00%	2 963	6 535	3 572
Manitou Deutschland	100,00%	8 712	3 514	-5 198	100,00%	8 712	5 601	-3 111
Manitou Southern Africa	74,00%	1 642	10 250	8 608	0,00%	0	0	0
Manitou Holding Southern Africa					100,00%	1 642	16 887	15 245
Manitou Australia	100,00%	1 325	7 679	6 354	100,00%	1 325	9 115	7 790
Manitou China	100,00%	5 705	2 744	-2 961	100,00%	5 705	3 328	-2 377
Manitou Manutencion Espana	100,00%	200	3 224	3 024	100,00%	200	3 792	3 592
Manitou Vostok	100,00%	5 010	8 841	3 831	100,00%	5 010	9 798	4 788
Manitou Polska	100,00%	53	405	352	100,00%	53	436	383
Manitou America Inc.	100,00%	278 973	179 807	-99 166	100,00%	278 973	207 961	-71 012
Manitou Interface and Logistics Europe	99,00%	1 995	4 026	2 031	99,00%	1 995	4 142	2 147
Manitou South Asia	100,00%	637	1 699	1 062	100,00%	637	1 995	1 358
Manitou Brasil	99,83%	6 570	-4 863	-11 433	99,83%	6 570	-4 122	-10 692
Manitou Nordics	100,00%	244	475	231	100,00%	244	288	44
Manitou Middle East	100,00%	211	392	181	100,00%	211	462	251
Manitou Malaysia	100,00%	1 364	1 278	-86	100,00%	1 364	1 242	-122
Manitou Chile	100,00%	20	43	23	100,00%	20	32	12
LMH Solutions	100,00%	3 000	1 904	-1 096	100,00%	3 000	1 947	-1 053
Manitou Développement	100,00%	25	25	0	100,00%	25	25	
Manitou Equipment India	100,00%	21 560	14 057	-7 503	100,00%	28 560	18 288	-10 272
Manitou Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	50,50%	2 372	2 814	442	95,50%	5 365	6 369	1 004
Manitou Mexico	100,00%	221	208	-13	100,00%	221	256	35
Manitou Japan	100,00%	103	113	10	100,00%	103	106	3
Manitou PS UK	85,00%	958	924	-34	85,00%	958	2 021	1 063
<b>TOTAL</b>		<b>382 659</b>	<b>396 237</b>	<b>13 578</b>		<b>392 652</b>	<b>466 074</b>	<b>73 422</b>

## NOTE 6 STOCKS

en milliers d'euros	31.12.2020			31.12.2021		
	Total brut	Dépréciation	Net	Total brut	Dépréciation	Net
Matières premières	75 216	2 766	72 450	89 058	2 438	86 620
En-cours de fabrication	23 811		23 811	41 425		41 425
Produits finis	60 865	1 338	59 527	61 635	1 656	59 979
Marchandises	46 624	5 920	40 704	52 559	6 236	46 323
<b>TOTAL</b>	<b>206 516</b>	<b>10 024</b>	<b>196 492</b>	<b>244 677</b>	<b>10 330</b>	<b>234 347</b>

## NOTE 7 CRÉANCES D'EXPLOITATION

	Montants bruts			Provisions		
	<i>en milliers d'euros</i>	Mouvements 2021	31.12.2021	31.12.2020	Mouvements 2021	31.12.2021
Clients et comptes rattachés	241 582	12 450	254 032	330	-60	270
Autres créances	11 589	3 453	15 042	0		0
Créances diverses	111 943	9 204	121 147	0		0
Capital souscrit appelé, non versé	0	0	0	0		0
<b>TOTAL</b>	<b>365 114</b>	<b>25 107</b>	<b>390 221</b>	<b>330</b>	<b>-60</b>	<b>270</b>

	Montants nets	
<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2020	31.12.2021
Clients et comptes rattachés*	241 252	253 762
Autres créances	11 589	15 042
Créances diverses	111 943	121 147
Capital souscrit appelé, non versé	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>364 784</b>	<b>389 951</b>
*Dont effets de commerce	6	9

## NOTE 8 VENTILATION DES CRÉANCES

<i>en milliers d'euros</i>	Total brut	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>De l'actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations*	11 618	1 649	7 569	2 400
Prêts	0	0		
Autres immobilisations financières	2 083	1 083	250	750
<b>De l'actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux	216	216		
Autres créances clients	253 816	253 816		
Personnel et comptes rattachés	12	12		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	84	84		
Impôt sur les bénéfices	6 175	6 175		
Taxe sur la valeur ajoutée	12 960	12 960		
Divers	122	122		
Groupe et associés	110 110	110 110		
Débiteurs divers	6 726	6 726		
Charges constatées d'avance	7 566	7 566		
<b>TOTAL</b>	<b>411 488</b>	<b>400 519</b>	<b>7 819</b>	<b>3 150</b>
*Prêts accordés aux filiales au cours de l'exercice.	3 300			
*Prêts remboursés par les filiales en cours de l'exercices.	2 167			

## NOTE 9 DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées au cours du 31 décembre 2021.

Les Sicav monétaires ont fait l'objet d'un « acheté-vendu » à cette date et les intérêts courus sur les autres placements ont été comptabilisés à la fin de l'exercice.

	<i>en milliers d'euros</i>	2020	2021
SICAV monétaires			
Actions société cotée			
Provision pour dépréciation actions			
Actions propres de la société		23 445	23 445
Provision pour dépréciation actions propres		0	0
<b>TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>		<b>23 445</b>	<b>23 445</b>
		Disponibilités	174 705
<b>TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT &amp; DISPONIBILITÉS</b>		<b>121 519</b>	<b>198 150</b>

Au 31 décembre 2021, les actions propres détenues par la société en couverture d'options d'achat d'actions (1 381 461) sont inscrites en valeurs mobilières de placement pour le prix d'acquisition de 23 445 milliers d'euros, soit un prix moyen de 16,97 euros par action.

## NOTE 10 CAPITAUX PROPRES

### NOTE 10.1 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Écart de réévaluation	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions et provisions réglementées	Total de capitaux propres
<b>31.12.2020</b>	39 668	45 119	14 486	3 967	295 504	226 738	44 721	7 287	677 490
Augmentation de capital									0
Résultats 2020						44 721	-44 721		0
Dividendes						-22 961			-22 961
Résultats 2021							45 653		45 653
Impacts des écarts d'équivalence			59 844						59 844
Variation subventions investissement								574	574
Variation des amortissements dérogatoires de l'exercice								-113	-113
Changement de Méthode valorisation engagement retraite						5 377			5 377
<b>31.12.2021</b>	<b>39 668</b>	<b>45 119</b>	<b>74 330</b>	<b>3 967</b>	<b>295 504</b>	<b>253 875</b>	<b>45 653</b>	<b>7 748</b>	<b>765 864</b>

\* Le changement de méthode comptable de l'évaluation de la provision pour engagement de retraite s'est traduit par une augmentation des capitaux propres (voir note 1.2)

### NOTE 10.2 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre	Montant
Composition du capital au début de l'exercice	1,00 €	39 668 399	39 668 399 €
Augmentation de capital	1,00 €		
Options de souscription d'actions	1,00 €		
<b>CAPITAL AU 31.12.2021</b>	<b>1,00 €</b>	<b>39 668 399</b>	<b>39 668 399 €</b>

## NOTE 11 PROVISIONS

en milliers d'euros	31.12.2020	Dotations	Reprises		Changement de méthode	31.12.2021
			Utilisées	Non utilisées		
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>						
Provision pour hausse des prix	0		0			0
Amortissements dérogatoires	7 241	165	278			7 128
Autres provisions réglementées	0		0			0
<b>TOTAL</b>	<b>7 241</b>	<b>165</b>	<b>278</b>	<b>0</b>		<b>7 128</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>						
Litiges (1)	1 972	3 012	1 421	137		3 426
Garanties données aux clients (2)	10 090	6 944	4 397	500		12 137
Pertes de change	10 519	15 821	10 519			15 821
Pensions et obligatoires similaires (3)	1 471	116	105			1 482
Autres provisions pour risques & charges						
Provisions pour engagements de retraite (5)	28 471	1 191	0		-5 377	24 285
<b>TOTAL</b>	<b>52 523</b>	<b>27 084</b>	<b>16 442</b>	<b>637</b>	<b>-5 377</b>	<b>57 151</b>
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS</b>						
Immobilisations incorporelles	0					0
Immobilisations corporelles	1	0				1
Titres de participation	0	0	0			0
Stocks et encours	10 024	4 236	3 877	53		10 330
Comptes clients	330	32	43	49		270
Autres (4)	0	0	0	0		0
<b>TOTAL</b>	<b>10 355</b>	<b>4 268</b>	<b>3 920</b>	<b>102</b>		<b>10 601</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>70 119</b>	<b>31 517</b>	<b>20 640</b>	<b>739</b>	<b>-5 377</b>	<b>74 880</b>
Dont dotations et reprises :		Dotations		Reprises		
d'exploitation		16 135		11 737		
financières		15 217		9 364		
exceptionnelles		165		278		

(1) LITIGES : la dotation de l'exercice comprend notamment une provision destinée à couvrir des frais de procédure dans le cadre d'un litige sur des brevets.

(2) GARANTIES : une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur mise en service par les réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas ou dans le cadre de campagnes. Cette provision est calculée selon une approche statistique.

(3) PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES : ce poste correspond au montant de la provision pour médailles du travail.

(4) AUTRES : dépréciation des titres en auto-contrôle (voir note 9).

(5) PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE : les provisions pour engagement de retraite ont été évaluées selon les principes décrits dans la note 1.9. Il est également à noter l'application d'un changement de méthode dans l'évaluation de la provision (voir note 1.2). Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de ces engagements sont les suivantes :

		31.12.2020	31.12.2021
Âge de départ	cadres	62/67 ans	62/67 ans
	non cadres	62/67 ans	62/67 ans
	Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre	43 ans	Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre 43 ans
Taux de progression annuel des salariés		4,00%	4,00%
Taux d'actualisation		0,70%	1,10%
Taux de rendement des actifs		0,70%	1,10%
Taux de mortalité		TGH05/TGF05	TGH05/TGF05
Taux de rotation du personnel	cadres	2,50%	2,50%
	non cadres	1,00%	1,00%

Les écarts actuariels ont été pris en compte en totalité dans le résultat.

La provision pour indemnité de fin de carrière a évolué comme suit :

	<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2021</b>
Engagement fin de période		-31 469	-27 176
Actifs de couverture fin de période		2 998	2 891
Situation financière		-28 471	-24 285
Coût des services passés		0	0
(Provision) / montant payé d'avance		-28 471	-24 285

L'impact sur le résultat enregistré dans les comptes en 2020 et en 2021 se décompose comme suit :

	<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2021</b>
Coût des services passés		2 420	2 533
Coût d'actualisation		314	238
Rendement attendu des actifs de couverture		-32	-21
Réduction			
Coût des services passés		0	0
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>2 702</b>	<b>2 750</b>
Transfert acquisition		0	0
Écart actuariel calculé		26	-1 559
<b>TOTAL</b>		<b>2 728</b>	<b>1 191</b>

## NOTE 12 VENTILATION DES DETTES

	<i>en milliers d'euros</i>	<b>Total brut 31.12.2021</b>	<b>À moins d'un an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Emprunts et dettes établissements de crédit*	152 832	152 832	29 413	46 857	76 562
Emprunts et dettes financières diverses	6 331	6 331	6 331		
Fournisseurs et comptes rattachés	211 201	211 201	211 201		
Personnel et comptes rattachés	36 596	36 596	36 596		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 612	22 612	22 612		
Impôt sur les bénéfices	0	0	0		
Taxe sur la valeur ajoutée	138	138	138		
Autres impôts et taxes	3 322	3 322	3 322		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 332	2 332	2 332		
Groupe et associés	159 514	159 514	159 514		
Autres dettes	21 510	21 510	21 510		
Produits constatés d'avance	17 012	17 012	7 807	9 087	118
<b>TOTAL</b>		<b>633 400</b>	<b>500 776</b>	<b>55 944</b>	<b>76 680</b>
*Emprunts souscrits au cours de l'exercice.	10 621	10 621			
*Emprunts remboursés au cours de l'exercice.	2 463	2 463			

## NOTE 13 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

	<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2021</b>
Participations évaluées par équivalence*		396 237	466 074
Créances rattachées à des participations		10 484	11 618
Autres participations		17 513	17 513
Créances clients et comptes rattachés		137 576	149 344
Autres créances		104 226	110 112
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		28 375	23 730
Dettes immobilisations		0	0
Autres dettes		116 984	168 883
Charges financières		1 665	2 279
Produits de participations		14 716	16 541
Autres produits financiers		5 191	3 131
* Dont écart d'équivalence :		13 578	73 422

Aucune transaction n'a été conclue en dehors des conditions normales de marché.

## NOTE 14 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

### NOTE 14.1 PRODUITS À RECEVOIR

	<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2020	31.12.2021
Créances rattachées à des participations		67	68
Autres immobilisations financières		0	0
Créances clients et comptes rattachés		40 741	59 073
Autres créances		2 361	3 387
Disponibilités		0	0

### NOTE 14.2 CHARGES À PAYER

	<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2020	31.12.2021
Emprunts et dettes établissements de crédit		623	621
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		43 426	46 884
Dettes fiscales et sociales		41 084	53 510
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 651	2 294
Autres dettes		15 754	18 064

## NOTE 15 PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

	<i>en milliers d'euros</i>	Charges	31.12.2021 Produits
Charges / Produits exploitation		7 566	17 012
Charges / Produits financiers			
Charges / Produits exceptionnels			
	TOTAL	7 566	17 012

## NOTE 16 ÉCARTS DE CONVERSION SUR DETTES ET CRÉANCES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

	<i>en milliers d'euros</i>	Écarts d'actif*	31.12.2021 Écarts de passif
Emprunts et dettes financières		15 284	6 413
Instruments financiers		679	67
Clients		528	762
Fournisseurs		76	10
	TOTAL	16 567	7 252

\* Couverts par une provision pour risque constituée pour 15 821 milliers d'euros.



## NOTE 17 ÉCARTS DE RÉÉVALUATION

	<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2020	31.12.2021
<b>ACTIF</b>			
Terrains		354	354
Participations		554	554
	<b>TOTAL</b>	<b>908</b>	<b>908</b>
<b>PASSIF</b>			
Réserve de réévaluation (1976)		908	908
Autres écarts (écarts de mise en équivalence, cf. note 5)		13 578	73 422
	<b>TOTAL</b>	<b>14 486</b>	<b>74 330</b>

## NOTE 18 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	<i>en milliers d'euros</i>	2020	2021
<b>A - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ</b>			
Production (société Manitou BF)		739 772	932 636
Négoce pièces de rechange		157 670	179 089
Négoce matériels		200 894	140 931
	<b>TOTAL</b>	<b>1 098 336</b>	<b>1 252 656</b>
<b>B - RÉPARTITION PAR MARCHÉ</b>			
France		338 334	342 463
Export		760 002	910 193
	<b>TOTAL</b>	<b>1 098 336</b>	<b>1 252 656</b>

## NOTE 19 REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES

	<i>en milliers d'euros</i>	2020	2021
		Produits	Produits
Reprise de provision pour risques		7 661	7 715
Reprise dépréciation immobilisations corporelles		0	0
Reprise de provision dépréciation actifs circulants		3 251	4 022
Transfert de charges d'exploitation*		8 256	9 640
	<b>TOTAL</b>	<b>19 168</b>	<b>21 377</b>

\* Le poste de transfert de charges comprend principalement des refacturations de services centraux aux filiales Manitou Italia et Manitou Americas pour respectivement 2 870 milliers d'euros et 1 262 milliers d'euros, des refacturations de coûts de déploiement de l'ERP du groupe dans certaines filiales européennes pour 2 269 milliers d'euros ainsi que diverses refacturations de frais

## NOTE 20 RÉSULTAT FINANCIER

## NOTE 20.1 PRODUITS FINANCIERS

	<i>en milliers d'euros</i>	2020	2021
		Produits	Produits
Revenus de titres		14 716	16 541
Gains de change		37 577	21 428
Reprise de provision dépréciation titres			
Autres produits		5 211	3 569
	<b>TOTAL</b>	<b>57 504</b>	<b>41 538</b>

## NOTE 20.2 CHARGES FINANCIÈRES

	<i>en milliers d'euros</i>	2020	2021
		Charges	Charges
Intérêts sur emprunts		4 861	4 253
Pertes de change		33 027	26 762
Dotations dépréciation titres		0	0
Autres charges		2 311	3 180
	<b>TOTAL</b>	<b>40 199</b>	<b>34 195</b>

## NOTE 21 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

### NOTE 21.1 PRODUITS EXCEPTIONNELS

	en milliers d'euros	2020	2021
		Produits	Produits
Produits de cession immobilisations corporelles		20	58
Produits de cession immobilisations financières		0	0
Reprise amortissements dérogatoires		279	278
Reprise provision pour risque		135	0
Divers		321	636
	<b>TOTAL</b>	<b>755</b>	<b>972</b>

### NOTE 21.2 CHARGES EXCEPTIONNELLES

	en milliers d'euros	2020	2021
		Charges	Charges
Charges nettes s/cessions immobilisations incorporelles*		0	1 313
Charges nettes s/cessions immobilisations corporelles		497	98
Charges nettes s/cessions immobilisations financières		0	0
Dotations aux amortissements dérogatoires et exceptionnels**		1 244	174
Divers		273	200
	<b>TOTAL</b>	<b>2 014</b>	<b>1 785</b>

\* Ce poste comprend des sorties d'actifs portant sur l'abandon d'un projet de développement (New Lift) pour 609 milliers d'euros ainsi que sur le retraitement des coûts des logiciels en mode SAAS pour 544 milliers d'euros.

\*\* Pour rappel, sur l'exercice 2020, un amortissement exceptionnel de 944 milliers d'euros avait été constaté sur les frais de développement du chariot télescopique M21 fabriqué par la filiale indienne

## NOTE 22 IMPÔT

### NOTE 22.1 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>en milliers d'euros</i>	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	58 715	13 972	44 743
Résultat exceptionnel	-813	-231	-582
Participation	-176		-176
Crédits d'impôts*		-1 952	1 952
Produits d'impôts d'intégration fiscale**		-523	523
Charges d'Impôts dus à l'étranger***		807	-807
<b>Résultat net comptable</b>	<b>57 726</b>	<b>12 073</b>	<b>45 653</b>

\* Il s'agit des crédits d'impôt recherche, mécénat et famille.

\*\* Il s'agit du produit d'impôt d'intégration fiscale de la filiale Manitou Global Services..

\*\*\* Il s'agit de l'impôt prélevé à la source sur les dividendes versés par la filiale russe à la société Manitou.

### NOTE 22.2 CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé sur l'exercice 2021 est de 1 871 milliers d'euros.

### NOTE 22.3 ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

<i>en milliers d'euros</i>	Base	2021 Montant
<b>NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES</b>		
<b>ACCROISSEMENTS</b>		
Provisions réglementées au 31.12.2021	7 127	
Autres évaluations dérogatoires		
<b>TOTAL</b>	<b>7 127</b>	
<b>ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS</b>		<b>1 841</b>
<b>ALLÈGEMENTS</b>		
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation	10 133	
<b>TOTAL</b>	<b>10 133</b>	
<b>ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS</b>		<b>2 617</b>

### NOTE 22.4 INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2021
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>45 653</b>
Participation	176
Impôt sur les bénéfices	12 073
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>57 902</b>
Variation des provisions réglementées	-113
Autres évaluations dérogatoires	
<b>Résultat avant impôts, hors incidences des évaluations fiscales dérogatoires</b>	<b>57 789</b>

## NOTE 23 CRÉDIT-BAIL

Aucun contrat de crédit-bail immobilier ne subsiste au 31 décembre 2021.

## NOTE 24 ENGAGEMENTS HORS BILAN

### NOTE 24.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

	<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2021</b>
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions, nantissements		3 375
Hypothèques		
Pactes d'actionnaires		
Ventes de devises à terme et options de change		252 533
CAP de taux		12 500
Tunnel de taux		62 500
Engagements de reprise de matériels		

Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

### NOTE 24.2 ENGAGEMENTS REÇUS

	<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2021</b>
Achats de devises à terme		877

## NOTE 25 EFFECTIF MOYEN

	<i>Personnel salarié</i>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Cadres		551	557
Agents de maîtrise et techniciens		62	62
Employés		552	551
Ouvriers		1 124	1 130
	<b>TOTAL</b>	<b>2 289</b>	<b>2 300</b>

## NOTE 26 INFORMATION RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2021 :

<i>en milliers d'euros ou nombre de titres</i>	<b>Salaires</b>	<b>Autres rémunérations</b>	<b>Stock-options attribuées</b>	<b>Stock-options attribuées</b>	<b>Stock-options levées</b>	<b>Autres prov. et engagements</b>
Mandataires sociaux non dirigeants	158	573				
Mandataires sociaux dirigeants		1 239				860

## NOTE 27 INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF, et donnée dans l'annexe aux comptes consolidés, est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

## NOTE 28 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Comme pour la valorisation des titres mis en équivalence, les comptes consolidés de l'exercice 2021 ayant été établis selon les normes IFRS, les valeurs retenues pour la présentation de ce tableau sont celles résultant de ces normes.

SOCIÉTÉS <i>en milliers d'euros ou en devises</i>	Capital	Réserves et report à nouveau avant affect. du résultat	Quote-part de capital détenue en %	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS			Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfice ou pertes (-)	Dividendes encaissés
				Brute	Nette	Mise en équivalence					
<b>I - Renseignements détaillés</b>											
<b>A - FILIALES (50 % au moins du capital détenus par la société)</b>											
	En devise locale	En devise locale		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	En devise locale	En devise locale	EUR
Manitou Global Services	1 320	17 398	100,00%	1 716	1 716	20 897	11 782		13 732	1 506	
LMH Solutions	3 000	-1 053	100,00%	3 000	3 000	1 947	2 090		9 732	-33	
Manitou Italia	5 000	115 653	100,00%	34 460	34 460	115 745	44 363		289 344	10 426	
Manitou Benelux	500	6 531	100,00%	713	713	7 026			132 739	3 947	1 683
Manitou Portugal	600	5 864	100,00%	2 963	2 963	6 535			22 982	958	2 000
Manitou Deutschland	800	4 801	100,00%	8 712	8 712	5 601			110 859	3 587	1 500
Manitou Manutencion Espana	200	3 592	100,00%	200	200	3 792	4 828		15 666	571	
Manitou Interface & Logistics Europe	2 000	2 146	99,75%	1 995	1 995	4 142			37 325	115	
Manitou Nordics	242	47	100,00%	244	244	289			963	24	210
Manitou UK	GBP	GBP							GBP	GBP	
	230	14 575	99,42%	598	598	16 479			165 980	5 301	1 507
Manitou Americas Inc.	USD	USD							USD	USD	
	361 165	-112 714	100,00%	278 973	278 973	207 961			0	8 805	
Manitou Asia	SGD	SGD							SGD	SGD	
	400	13 997	100,00%	1 310	1 310	9 423	1 601		34 776	1 792	
Manitou Holding Southern Africa	ZAR	ZAR							ZAR	ZAR	
	27 769	-1	100,00%	1 642	1 642	16 887			0	0	
Manitou Middle East	AED	AED							AED	AED	
	1 000	922	100,00%	212	212	462			3 022	141	
Manitou Australia	AUD	AUD							AUD	AUD	
	400	13 833	100,00%	1 325	1 325	9 115			103 950	4 167	1 359
Marpoll Pty Ltd (LifteRite Hire & Sales)	AUD	AUD							AUD	AUD	
	100	10 315	95,50%	5 365	5 365	6 370	1 983		32 658	1 556	
Manitou China	CNY	CNY							CNY	CNY	
	59 938	-35 991	100,00%	5 705	5 705	3 328			33 988	1 931	
Manitou Vostok	RUB	RUB							RUB	RUB	
	338	835 448	100,00%	5 010	5 010	9 798			5 548 453	457 112	5 459
Manitou Polska	PLN	PLN							PLN	PLN	
	200	1 804	100,00%	53	53	436			6 526	159	
Manitou South Asia	INR	INR							INR	INR	
	45 000	123 061	100,00%	637	637	1 995			279 021	18 341	
Manitou Equipment India	INR	INR							INR	INR	
	3 395 399	-1 824 515	100,00%	28 560	28 560	18 287			2 417 870	-314 567	
Manitou Brasil	BRL	BRL							BRL	BRL	
	23 123	-49 136	99,96%	6 570	6 570	-4 122	8 991		63 093	4 978	
Manitou Malaysia	MYR	MYR							MYR	MYR	
	6 465	-604	100,00%	1 364	1 364	1 242	283		8 749	-446	
Manitou Chile	CLP	CLP							CLP	CLP	
	15 000	15 983	100,00%	20	20	32	113		226 703	-6 335	
Manitou Mexico	MXN	MXN							MXN	MXN	
	5 150	770	99,00%	221	221	256			6 620	834	
Manitou Japan CO LTD	JPY	JPY							JPY	JPY	
	12 000	1 812	100,00%	103	103	106			30 854	-552	
Manitou PS UK	GBP	GBP							GBP	GBP	
	1 000	804	85,00%	958	958	2 021	874		0	711	

SOCIÉTÉS <i>en milliers d'euros ou en devise</i>	Capital	Réserves et report à nouveau avant affect. du résultat	Quote-part de capital détenue en %	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DÉTENUS			Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfice ou pertes (-)	Dividendes encaissés
				Brute	Nette	Mise en équivalence					
<b>B - PARTICIPATIONS (10 à 50 %)</b>											
Manitou Finance France	4 682	18 935	49,00%	12 571	12 571				7 967	3 238	
Manitou Finance Ltd	7 270	4 500	49,00%	4 875	4 875				3 966	2 260	2 822
<b>C - PARTICIPATIONS (sociétés sans activité)</b>											
Cobra MS	40	-19	100,00%	40	40	0			0	-2	
Manitou Développement	25	-11	100,00%	25	25	25			0	-2	
<b>II - Renseignements globaux</b>											
A - FILIALES non reprises au paragraphe I	Néant										
B - FILIALES non reprises au paragraphe I	Néant										
C - PARTICIPATIONS non reprises au paragraphe I	Néant										

## NOTE 29 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

SOCIÉTÉS <i>en nombre de parts ou d'actions ou en milliers d'euros</i>	Nature et nominal	Devise	Nombre de parts ou d'actions	Valeur comptable d'origine	Valeur en équivalence
MANITOU GLOBAL SERVICES	Actions de 20	EUR	66 000	1 716	20 897
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	Actions de 1000	EUR	12 571	12 571	12 571
MANITOU UK Ltd.	Actions de 1	GBP	228 670	598	16 479
MANITOU ITALIA	Actions de 1	EUR	5 000 000	34 460	115 745
MANITOU BENELUX SA	Parts de 500	EUR	999	713	7 026
MANITOU ASIA PTE Ltd.	Actions de 1	SGD	400 000	1 310	9 423
MANITOU Portugal	Actions de 5	EUR	120 000	2 963	6 535
MANITOU DEUTSCHLAND GmbH	Action de 800 000	EUR	1	8 712	5 601
MANITOU HOLDING SOUTHERN AFRICA PTY Ltd.	Parts de 1	ZAR	27 769	1 642	16 887
MANITOU FINANCE Ltd.	Parts de 1	GBP	3 562 000	4 875	4 875
MANITOU AMERICAS	Actions de 361 101	USD	1	278 973	207 961
MANITOU AUSTRALIA PTY Ltd.	Actions de 1	AUD	400 000	1 325	9 115
MANITOU CHINA				5 705	3 328
MANITOU MANUTENCION ESPANA S.L.	Actions de 1	EUR	200 000	200	3 792
MANITOU VOSTOK	Actions de 1	RUB		5 010	9 798
MANITOU POLSKA	Parts de 1	PLN	400	53	436
MANITOU INTERFACE LOGISTIC EUROPE	Actions de 500	EUR	3 990	1 995	4 142
MANITOU SOUTH ASIA PRIVATE LTD	Action de 10	INR	4 499 999	637	1 995
MANITOU BRASIL MANIPULACAO DE CARGAS	Action de 1	BRL	14 174 270	6 570	-4 122
MANITOU NORDICS SIA	Action de 1	EUR	170 000	244	289
MANITOU MIDDLE EAST	Action de 1	AED	1 000 000	212	462
MANITOU MALAYSIA	Action de 1	MYR	6 465 100	1 364	1 242
MANITOU CHILE	Action de 1	CLP	15 000 000	20	32
LMH SOLUTIONS	Actions de 10	EUR	300 000	3 000	1 947
MANITOU INDIA EQUIPMENT	Action de 10	INR	339 539 875	28 560	18 287
MARPOL LIFTRITE	Action de 1	AUD	95 500	5 365	6 369
MANITOU MEXICO	Action de 200	MXN	25 493	221	256
MANITOU JAPAN CO LTD	Action de 100	JPY	120 000	103	106
MANITOU UK PS	Action de 1	GBP	850 000	958	2 021
COBRA MS	Actions de 400	EUR	100	40	
MANITOU DEVELOPPEMENT	Actions de 1	EUR	10 000	25	25
<b>TOTAL</b>				<b>410 140</b>	<b>483 520</b>

## NOTE 30 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

## GUERRE EN UKRAINIENNE

En 2021, le chiffre d'affaires réalisé par la société en Russie, Ukraine et Biélorussie est de l'ordre de 4 % du chiffre d'affaires. Le carnet de commande sur cette même zone est de l'ordre de 7 % du carnet de commandes au 31 décembre 2021.

Compte tenu de la guerre en Ukraine, la société a suspendu ses expéditions de machines en Russie et Biélorussie dans les premiers jours du conflit 2022. Ces machines pourraient être réaffectées sur d'autres zones en fonction de l'évolution du conflit.

La société ne se fournit pas directement en Ukraine, Biélorussie ou Russie. A ce jour, malgré une tension accrue sur la mise à disposition des matières premières et composants, la société n'a pas eu de difficultés d'approvisionnements de composants de la part de ses fournisseurs, qui pourraient être impactés par la guerre en Ukraine.

L'évolution du conflit participe à la hausse des matières premières constatée depuis plusieurs mois.

La société dispose d'une filiale de distribution en Russie. A la date de publication de ce rapport, la société n'a pas de risques clients sur l'activité réalisée dans ces pays et la situation financière de la filiale devrait satisfaire ses besoins de liquidité sur l'ensemble de l'exercice 2022.